

Conditions générales de vente complémentaires SERVICES (B2B) de Grundig Business Systems GmbH, ci-après dénommées "fournisseur" et "prestataire".

1.L'objet du contrat Services

1.1.Le prestataire fournit le service conformément aux modalités et conditions convenues dans le contrat et ci-après en contrepartie de la rémunération convenue contractuellement. La responsabilité du projet et de son succès est assumée par le client. Le prestataire doit fournir le service conformément aux principes de bonne pratique professionnelle.

1.2.L'objet du contrat peut consister en un service ponctuel, également à fournir en partie, ou de nature permanente.

2.La performance des services

2.1.Le lieu d'exécution est le siège social du fournisseur, sauf convention contraire.

2.2.Le prestataire doit fournir le service par l'intermédiaire de collaborateurs appropriés. Le client ne peut prétendre à la prestation de services par des collaborateurs particuliers du fournisseur.

2.3.Le prestataire détermine la manière dont le service est fourni, sauf convention contraire.

2.4.Le prestataire peut fournir le service par l'intermédiaire de tiers.

2.5.Le client n'est pas autorisé à donner des instructions aux employés du fournisseur impliqués dans la fourniture du service.

2.6.Si le fournisseur doit présenter les résultats de la prestation par écrit, seule la présentation écrite fait foi.

3.Devoir de coopération

3.1.Le point 2 des conditions générales du fournisseur est applicable.

3.2.En particulier, le client doit veiller à ce que la personne de contact qu'il a désignée fournisse au prestataire les documents, informations et données nécessaires à la fourniture du service de manière complète, correcte, opportune et gratuite, à moins qu'ils ne soient dus par le prestataire. En outre, le client doit veiller à ce qu'elles soient tenues à jour. Le prestataire peut supposer que ces documents, informations et données sont complets et corrects, sauf dans la mesure où il reconnaît ou doit reconnaître qu'ils sont incomplets ou incorrects.

3.3.À cette fin, le client doit observer la prestation de service du prestataire.

3.4.Dans le cas d'une installation de logiciel sur commande, le client autorise le fournisseur à accepter au nom du client les termes de la licence du logiciel ou le CLUF à être accepté en cliquant pendant le processus d'installation.

4.Droits d'utilisation

4.1.Sauf convention contraire, le fournisseur accorde au client le droit non exclusif et non transférable d'utiliser de manière permanente les résultats du service, que le fournisseur a fournis et remis au client dans le cadre du contrat, pour ses propres besoins internes dans le cadre de l'objectif d'utilisation stipulé par contrat.

4.2.Pour le reste, tous les droits restent chez le fournisseur.

4.3.Le fournisseur peut révoquer les droits d'utilisation accordés au client si celui-ci enfreint de manière non négligeable les restrictions d'utilisation ou d'autres réglementations visant à le protéger contre une utilisation non autorisée. Le prestataire fixe au préalable au client un délai de grâce pour les mesures correctives. En cas de répétition et en cas de circonstances particulières qui justifient un retrait immédiat après avoir pesé les intérêts des deux parties, le prestataire peut également retirer les droits sans fixer de délai. Le client doit confirmer par écrit au four-

nisseur la cessation de l'utilisation suite à un retrait des droits d'utilisation. Le fournisseur accordera à nouveau les droits d'utilisation au client après que celui-ci aura déclaré et assuré par écrit qu'il n'y a plus de violation des droits du fournisseur suite à son utilisation et que les violations antérieures et leurs conséquences ont été éliminées.

5.Durée du contrat

5.1.Si le contrat est conclu pour une durée indéterminée, il peut être résilié avec un préavis de 3 mois à la fin d'une année civile. Cette résiliation est possible pour la première fois à la fin de l'année civile suivant la conclusion du contrat. Ce droit de résiliation n'affecte pas la durée minimale convenue. Cette disposition ne s'applique pas dans tous les cas s'il en a été convenu autrement.

5.2.Le droit à la résiliation extraordinaire pour raison importante reste inchangé.

5.3.Les déclarations de résiliation ne sont valables que par écrit.

5.4.L'annulation du contrat est exclue.

6.Rémunération

6.1.Les états des dépenses convenus sont réputés avoir été approuvés, sauf si le client s'y oppose en détail par écrit dans les 14 jours suivant la réception et si le prestataire a fait référence à l'approbation fictive dans l'état des dépenses.

6.2.Les frais de déplacement et les dépenses liées aux missions sur site sont remboursés conformément aux sections 1.1 et 1.3 des conditions générales du prestataire.

6.3.Le prestataire peut demander une indemnisation pour ses dépenses dans la mesure où des dépenses supplémentaires sont encourues en raison du manquement du client à ses obligations (voir section 3).

7.Perturbation de la prestation

7.1.Si le service n'est pas fourni conformément au contrat et si le prestataire en est responsable (perturbation de la prestation), le prestataire est tenu de fournir le service conformément au contrat en tout ou en partie sans frais supplémentaires pour le client dans un délai raisonnable, sauf si cela n'est possible qu'au prix d'un effort disproportionné.

7.2.Cette obligation du fournisseur n'existe que si le client notifie le défaut de performance au fournisseur par écrit et sans délai, mais au plus tard deux semaines après avoir eu connaissance du défaut, sauf convention contraire.

7.3.Pour toute autre demande de frais et de dommages-intérêts, l'article 6 des conditions générales du fournisseur s'applique.

8.Protection des données

8.1.Dans la mesure où le prestataire peut accéder aux données personnelles du client ou à partir de l'espace client, le prestataire agit exclusivement en tant que sous-traitant et ne traite et n'utilise ces données qu'aux fins de l'exécution du contrat. Un contrat séparé pour le traitement des commandes (AVV) est conclu à cet effet.

9.Divers

9.1.En outre, les conditions générales du fournisseur s'appliquent.